

VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 13  
Association les Incorruptibles – adhésion et achats de livres

Envoyé en préfecture le 14/11/2022  
Reçu en préfecture le 14/11/2022  
Publié le 15/11/2022  
ID : 060-216004101-20221107-DEL\_071122\_N13-DE

## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

**ETAIENT REPRESENTES** : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

**EXCUSE** : Amadou Diallo

**ABSENTS** : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lucie Saubaux

### 13- EDUCATION : ADHESION A L'ASSOCIATION LES INCORRUPTIBLES

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2021 relative à la convention triennale cité éducative,

Considérant le programme de la cité éducative de Montataire,

Considérant la volonté des élus de favoriser la lecture, de développer l'esprit critique des élèves, développer et partager le goût de lire en mettant en place des ateliers culturels en relation avec les livres.

Considérant que l'association Les Incorruptibles, ayant reçu en 2013 l'agrément de l'Education nationale en tant qu'association complémentaire de l'enseignement public, a pour but de développer le goût de la lecture et le plaisir de lire des enfants et des adolescents,

**VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 13  
Association les Incorruptibles – adhésion et achats de livres

Pour être « incorruptibles », les jeunes lecteurs s'engagent à :  
-lire les ouvrages qui ont été sélectionnés,  
-se forger une opinion personnelle pour chacun des livres,  
-voter pour leur livre préféré.

Considérant le projet porté pendant l'année scolaire 2021-2022 par l'équipe éducative de l'école Maurice et Lucie Bambier,

Considérant l'intérêt d'adhérer à l'association les Incorruptibles pour la réalisation dudit projet,

Considérant la sélection d'ouvrages du 34<sup>ème</sup> prix à tarifs préférentiels pour les classes de CP, CE1 et CE2/CM1, pour un montant de 1782,42 € TTC,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

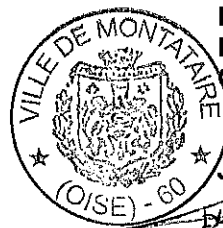
**A l'Unanimité,**

**Décide** d'adhérer à l'association les Incorruptibles

Le montant de l'adhésion est de 30,00 € (trente euros) par école qui souhaiterait adhérer à ce dispositif et sera imputé sur le budget de la Cité Educative DSP 2.40 - 422 – 6042

**Décide** de passer une convention de partenariat avec l'association les INCORRUPTIBLES (101 rue Saint Lazare 75009 PARIS) qui a pour objectif de proposer des sélections d'albums et de romans de qualité à un maximum d'enfants afin de les amener à la lecture.

**Décide** de passer la commande d'ouvrages pour l'école Maurice et Lucie Bambier dans le cadre de la cité éducative, pour un montant de 1.782,42 € et de 75 € pour les frais d'envoi



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Conseiller départemental;

Jean-Pierre Bosino